



**COMPTE**  
**ADMINISTRATIF DU**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**2023**

# Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement .....	4
II. Recettes de fonctionnement.....	6
III. Dépenses d'investissement.....	8
IV. Recettes d'investissement.....	10
V. Présentation par politique publique .....	12
VI. Etat de la dette au 31/12/2023 .....	14

## Introduction

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

### Section d'investissement

Le déficit de la section d'investissement est de 6 760 305,12 € et se définit comme suit :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	1 614 298,69	1 614 298,69
Opérations de l'exercice	40 970 689,17	32 596 085,36	-8 374 603,81
<b>TOTAUX</b>	<b>40 970 689,17</b>	<b>34 210 384,05</b>	<b>-6 760 305,12</b>

Le montant des reports d'investissement de 2023 à 2024 en dépenses est de 19 352 013,42 €.

Le montant des reports d'investissement de 2023 à 2024 en recettes est de 7 771 040,89 €.

### Section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement est de 19 704 596,79 € et se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	10 992 237,32	10 992 237,32
Opérations de l'exercice	138 119 641,68	146 832 001,15	8 712 359,47
<b>TOTAUX</b>	<b>138 119 641,68</b>	<b>157 824 238,47</b>	<b>19 704 596,79</b>

### Reprise du résultat

Le résultat du compte administratif sera repris lors du vote du budget primitif 2024. L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
En section d'investissement au compte 1068	18 341 277,65
En section de fonctionnement au compte 002	1 363 319,14
<b>TOTAL</b>	<b>19 704 596,79</b>

Le résultat global, toutes sections confondues, hors report, est de **12 944 291,67 €**.

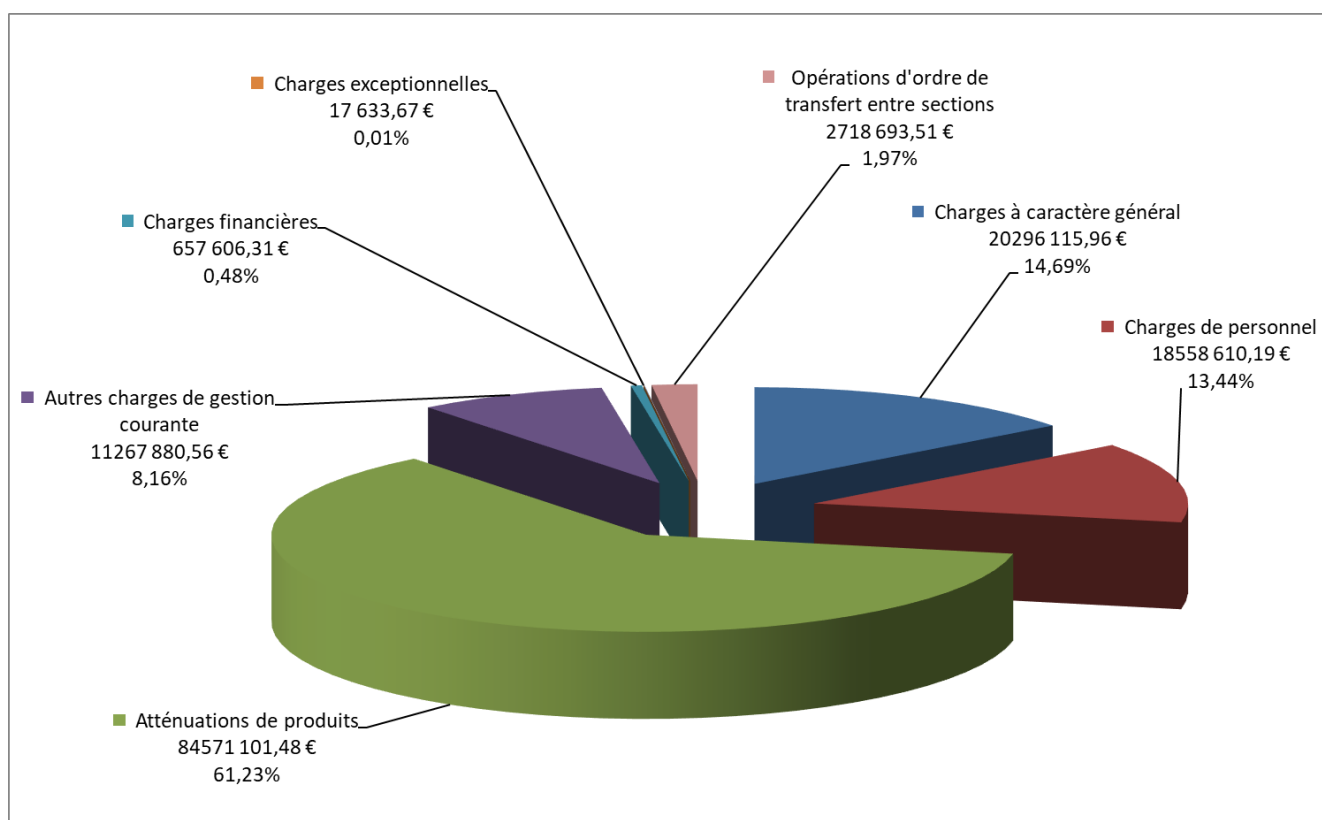
Le résultat global, toutes sections confondues, y compris les reports d'investissement, est de **1 363 319,14 €**.

# I. Dépenses de fonctionnement

## Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	17 726 274,09 €	20 296 115,96 €	14,50%	14,69%
012	Charges de personnel	17 538 142,51 €	18 558 610,19 €	5,82%	13,44%
014	Atténuations de produits	81 854 474,48 €	84 571 101,48 €	3,32%	61,23%
65	Autres charges de gestion courante	6 817 053,18 €	11 267 880,56 €	65,29%	8,16%
66	Charges financières	562 496,17 €	657 606,31 €	16,91%	0,48%
67	Charges exceptionnelles	290 818,74 €	17 633,67 €	-93,94%	0,01%
68	Dotations aux provisions	110 083,00 €	32 000,00 €	-70,93%	0,02%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 307 467,55 €	2 718 693,51 €	17,82%	1,97%
<b>TOTAL</b>		<b>127 206 809,72 €</b>	<b>138 119 641,68 €</b>	<b>8,58%</b>	<b>100,00%</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement



## Décomposition des dépenses de fonctionnement

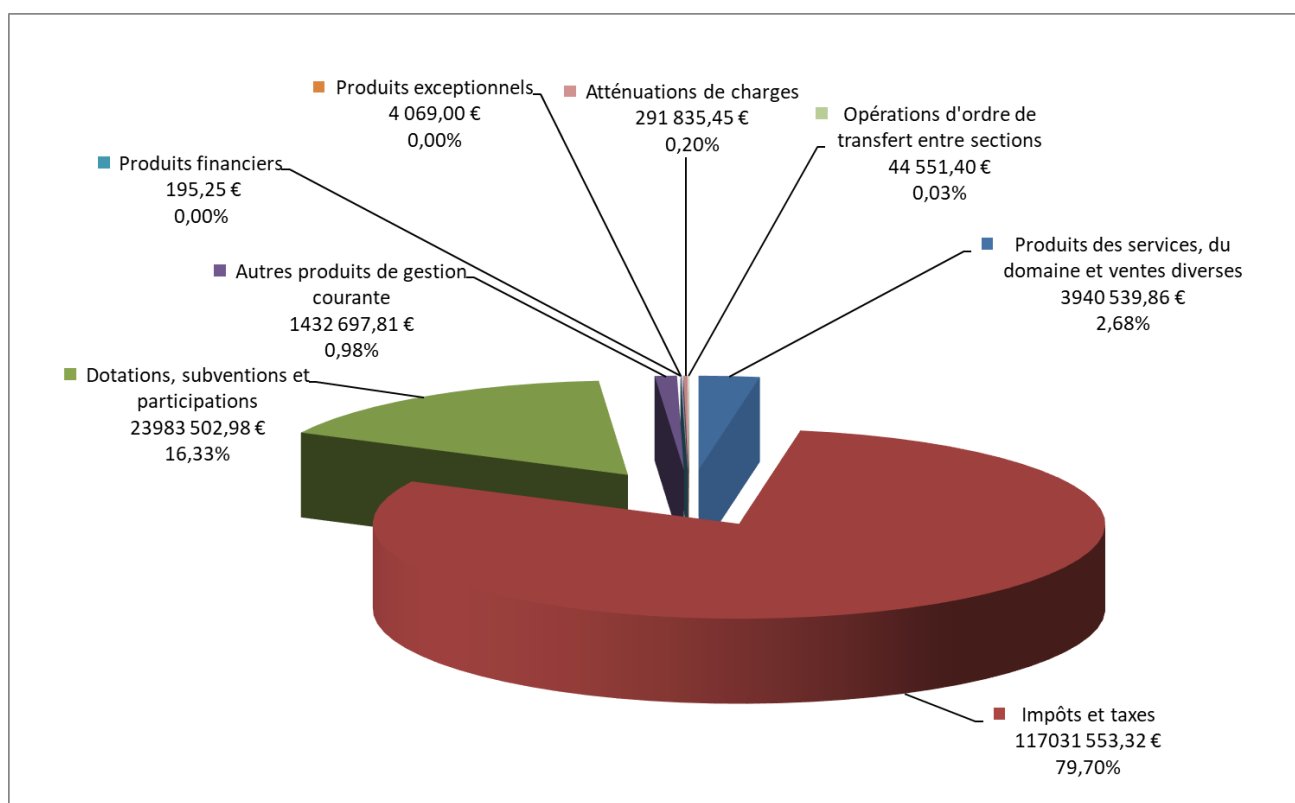
Chapitre	Libellé	Montant voté (BP+DM)	CA 2023
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		
	Les postes budgétaires les plus importants concernent les transports urbains (4 473 K€), l'éclairage public (3 988 K€), les centres aquatiques (3 717 K€), l'assainissement (1 651 K€), les voiries (1 062 K€), la sécurité (1 001 K€), la lecture publique (876 K€), la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (484 K€), les espaces verts (417 K€), la communication (141 K€) et le développement économique (74 K€). A ces dépenses s'ajoutent les frais engendrés par les charges générales liées au fonctionnement des services.	22 362 638,02 €	20 296 115,96 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>		
	Les secteurs les plus importants concernant les dépenses de personnel sont les centres aquatiques (4 635 K€), la lecture publique (3 995 K€), la sécurité (3 363 K€), les services techniques (722 K€), le développement économique (437 K€), et les aires d'accueil des gens du voyage (356 K€).	19 139 744,21 €	18 558 610,19 €
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		
	Il s'agit des attributions de compensation versées aux communes (38 390 K€), du versement aux syndicats de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (31 377 K€), du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 705 K€), de la Dotation de Solidarité Communautaire (4 671 K€), reversement partiel de la fraction de TVA (387 K€) et les dégrèvements (40 K€).	84 657 882,00 €	84 571 101,48 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		
	Ces dépenses concernent notamment la GEMAPI (4 200 K€), la contribution aux Syndicats d'Assainissement (3 454 K€), les indemnités et cotisations versées aux élus (945 K€), en matière d'environnement (notamment la participation pour l'entretien du domaine des buttes du Parisis et la contribution au syndicat d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt) (636 K€) et les subventions en matière de développement économique (452 K€).	12 030 552,75 €	11 267 880,56 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>		
	Ces charges concernent les intérêts de la dette versés pour les emprunts bancaires.	701 000,00 €	657 606,31 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>		
	Il s'agit essentiellement des annulations de titres sur exercices antérieurs.	24 400,00 €	17 633,67 €
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>		
	Il s'agit de la constitution de provisions pour risques et charges.	40 500,00 €	32 000,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
	Il s'agit des dotations aux amortissements.	3 300 000,00 €	2 718 693,51 €
<b>TOTAL</b>		<b>142 256 716,98 €</b>	<b>138 119 641,68 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		
	Il s'agit du montant de l'autofinancement. Ce chapitre ne donne pas lieu à une exécution budgétaire.	14 583 729,39 €	0,00 €

## II. Recettes de fonctionnement

### Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 625 601,27 €	3 940 539,86 €	8,69%	2,68%
73 et 731	Impôts et taxes	106 610 375,57 €	117 031 553,32 €	9,78%	79,70%
74	Dotations, subventions et participations	24 478 582,31 €	23 983 502,98 €	-2,02%	16,33%
75	Autres produits de gestion courante	6 163 423,33 €	1 432 697,81 €	-76,75%	0,98%
76	Produits financiers	106,80 €	195,25 €	82,82%	0,00%
77	Produits exceptionnels	135 601,44 €	4 069,00 €	-97,00%	0,00%
78	Reprises sur provisions	5 000,00 €	103 056,08 €	1961,12%	0,07%
013	Atténuations de charges	266 530,33 €	291 835,45 €	9,49%	0,20%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 834,31 €	44 551,40 €	6,49%	0,03%
	<b>TOTAL</b>	<b>141 327 055,36 €</b>	<b>146 832 001,15 €</b>	<b>3,90%</b>	<b>100,00%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 574 746,56 €	10 992 237,32 €	598,03%	

### Répartition des recettes de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté)



## Décomposition des recettes de fonctionnement

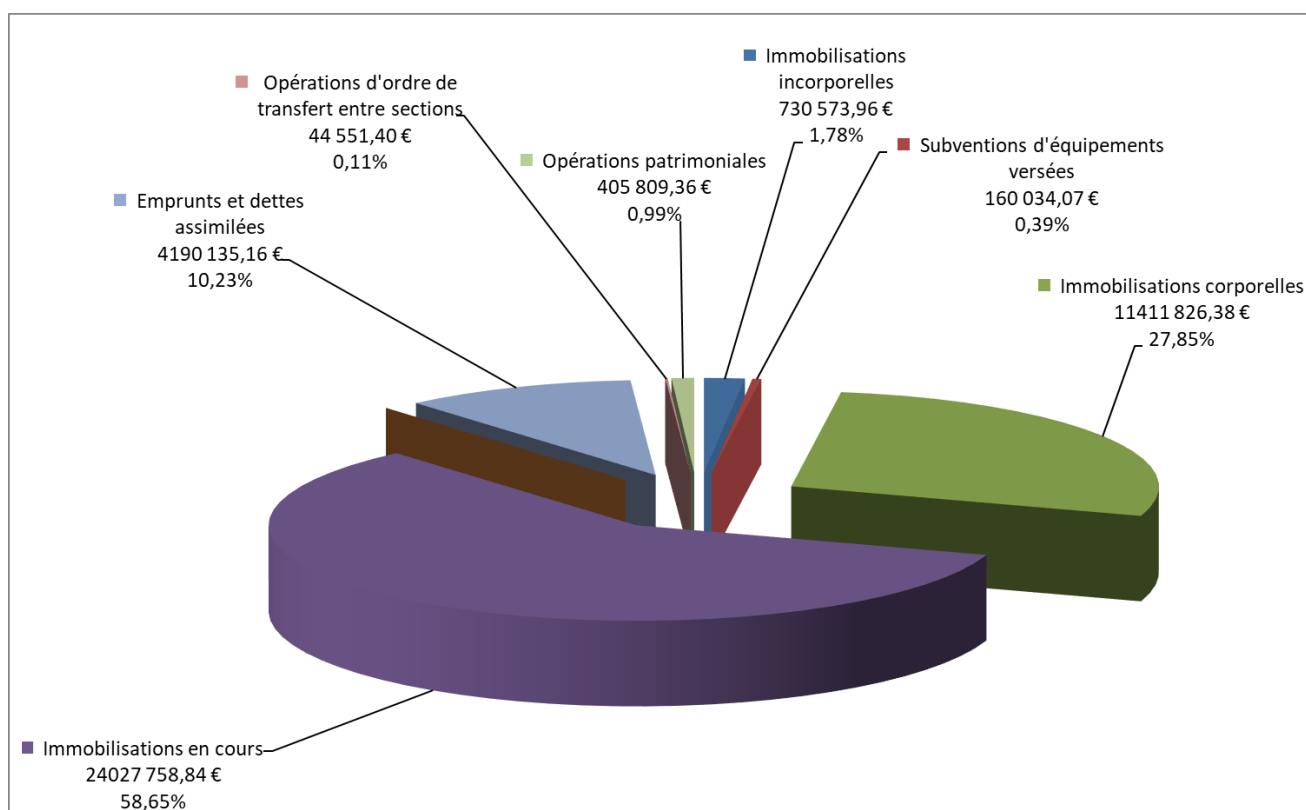
Chapitre	Libellé	Montant voté (BP+DM)	CA 2023
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		
	Les recettes liées aux services mutualisés : brigades de police (1 135 K€), caméras nomades (92 K€), SIG (106 K€), dépôts sauvages (96 K€), salubrité (13 K€), groupement de commandes et RGPD (12 K€), informatique (8 K€). Les recettes liées aux équipements sont les suivantes : centres aquatiques (1 433 K€), les gares routières (300 K€), les aires d'accueil (262 K€), les parkings (135 K€), les bornes de recharge IRVE (103 K€) et les bibliothèques (58 K€). Les remboursements de personnel sont de 133 K€.	3 580 423,09 €	3 940 539,86 €
<b>73 et 731</b>	<b>Impôts et taxes</b>		
	Il s'agit de la fraction de TVA et la de TH sur résidences secondaires (44 720 K€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (31 680 K€), la cotisation foncière des entreprises (17 344 K€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (12 076 K€), la TASCOM (4 926 K€), la taxe GEMAPI (4 364 K€), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (895 K€), la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (262 K€). Les rôles supplémentaires et autres impôts sont de 764 K€.	116 248 567,00 €	117 031 553,32 €
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>		
	Il s'agit pour l'essentiel des dotations versées par l'Etat, à savoir la dotation de compensation de la "part salaires" de la taxe professionnelle (11 752 K€), la dotation d'intercommunalité (8 856 K€), l'allocation compensatrice relative à la taxe professionnelle et à la CET (2 118 K€) et le FCTVA de la section de fonctionnement (555 K€). Cela concerne également les subventions de fonctionnement dans les différents services et notamment les aires d'accueil (303 K€), les transports (196 K€) et la politique de la ville (70 K€).	24 324 193,00 €	23 983 502,98 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>		
	Le versement partiel de l'excédent du budget annexe Energies (694 K€). Les recettes locatives liées aux ateliers locatifs sont de 420 K€ et aux autres locaux de 121 K€.	1 336 425,96 €	1 432 697,81 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>		
	Il s'agit des intérêts concernant des parts sociales.	100,00 €	195,25 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		
	Il s'agit notamment des recettes relatives à la vente de matériels.	0,00 €	4 069,00 €
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions</b>		
	Il s'agit des reprises sur provisions.	0,00 €	103 056,08 €
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>		
	Il s'agit de la participation des agents pour les chèques déjeuner (202 K€) et des remboursements sur rémunérations du personnel (90 K€).	288 500,00 €	291 835,45 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
	Il s'agit des opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions transférables.	70 000,00 €	44 551,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>145 848 209,05 €</b>	<b>146 832 001,15 €</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		
	Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023.	10 992 237,32 €	10 992 237,32 €

### III. Dépenses d'investissement

#### Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
20	Immobilisations incorporelles	593 866,82 €	730 573,96 €	23,02%	1,78%
204	Subventions d'équipements versées	161 728,65 €	160 034,07 €	-1,05%	0,39%
21	Immobilisations corporelles	8 805 514,64 €	11 411 826,38 €	29,60%	27,85%
23	Immobilisations en cours	8 800 893,17 €	24 027 758,84 €	173,02%	58,65%
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		0,00%
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €		0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 963 914,72 €	4 190 135,16 €	5,71%	10,23%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 834,31 €	44 551,40 €	6,49%	0,11%
041	Opérations patrimoniales	1 477 780,06 €	405 809,36 €	-72,54%	0,99%
	<b>TOTAL</b>	<b>23 845 532,37 €</b>	<b>40 970 689,17 €</b>	<b>71,82%</b>	<b>100,00%</b>
001	Résultat d'investissement reporté	3 623 910,34 €	0,00 €	-100,00%	

#### Répartition des dépenses d'investissement





## Décomposition des dépenses d'investissement

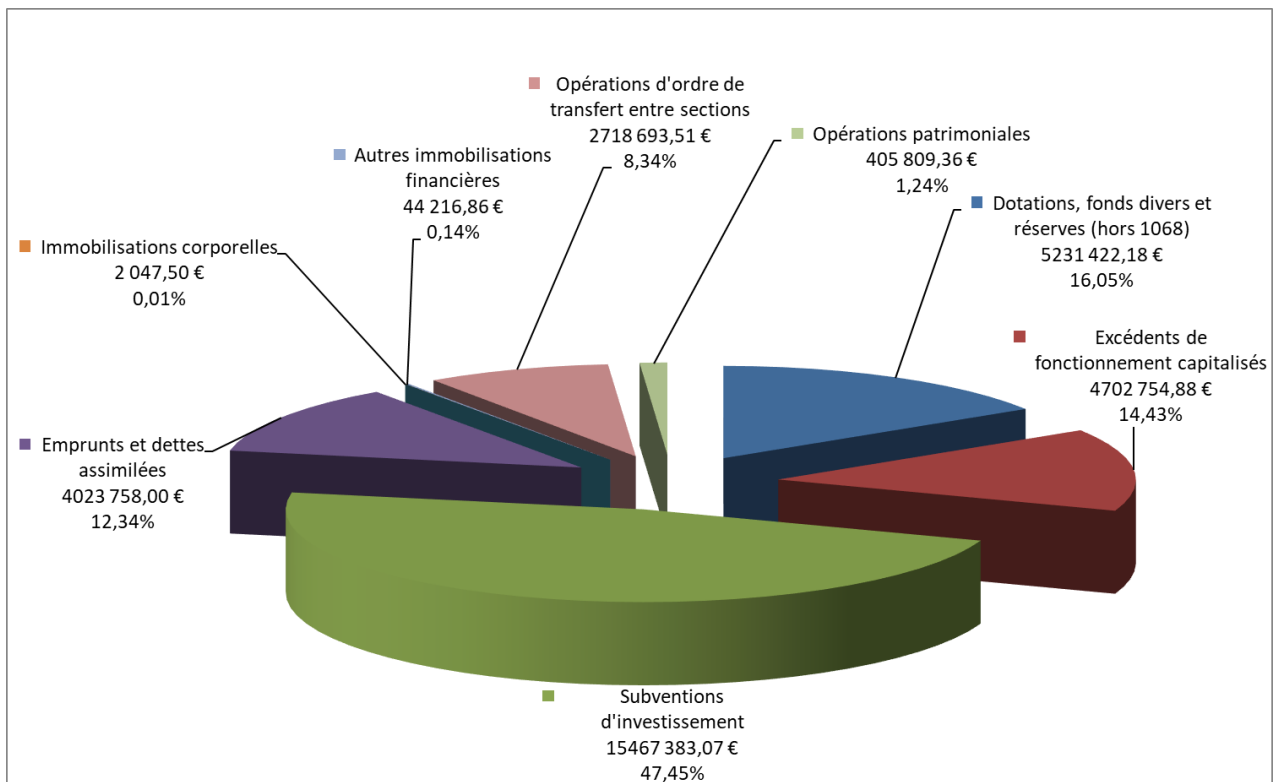
Chapitre	Libellé	Montant voté (BP+DM)	CA 2023	Reports de 2023 à 2024
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
	Il s'agit notamment des logiciels et licences informatiques (178 K€), des études en matière de transports (178 K€), des études concernant les berges de Seine (106 K€), le SIG (67 K€). Les reports concernent notamment les études en matière de transport (105 K€), les études en matière de sécurité (71 K€), les logiciels et licences informatiques (60 K€), le SIG (51 K€), les études relatives aux sports (24 K€) et les études relatives au futu siège (18 K€).	1 363 045,67 €	730 573,96 €	352 630,01 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
	Il s'agit des fonds de concours aux communes membres pour l'aménagement des pistes cyclables (136 K€) et des subventions liées à l'habitat (24 K€). Les opérations budgétées qui n'ont pas été réalisées sont notamment les fonds de concours pour les communes membres. Les reports concernent la participation pour la bretelle d'autoroute à Sannois (224 K€), les foncds de concours pour l'aménagement des pistes cyclables (147 K€) et les subventions pour le Fort de Corneilles (10 K€).	1 408 943,88 €	160 034,07 €	380 751,43 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
	Il s'agit entre autres de l'éclairage public (3 375 K€), des travaux de réaménagement et d'entretien de la voirie (3 295 K€), de la sécurité (1 723 K€), de la lecture publique (1 176 K€), des centres aquatiques (396 K€), des espaces verts (287 K€), des transports (152 K€), du matériel informatique (262 K€), du développement économique (69 K€). Les reports concernent notamment l'éclairage public (6 034 K€), la sécurité (2 278 K€), les travaux de réaménagement et d'entretien de la voirie (789 K€), les transports (457 K€), et la lecture publique (151 K€).	23 549 790,39 €	11 411 826,38 €	10 061 921,29 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
	Il s'agit du futur centre aquatique à dimension olympique. Les reports concernent également la piscine à dimension olympique.	32 587 453,58 €	24 027 758,84 €	8 556 710,69 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
	Il s'agit du remboursement en capital des emprunts.	5 020 632,14 €	4 190 135,16 €	0,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
	Il s'agit des opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions transférables.	70 000,00 €	44 551,40 €	0,00 €
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	Il s'agit des écritures d'ordre relatives au changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.	1 700 000,00 €	405 809,36 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>65 699 865,66 €</b>	<b>40 970 689,17 €</b>	<b>19 352 013,42 €</b>

## IV. Recettes d'investissement

### Recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution	Répartition
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 498 007,99 €	5 231 422,18 €	109,42%	16,05%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 828 945,96 €	4 702 754,88 €	-60,24%	14,43%
13	Subventions d'investissement	5 363 444,99 €	15 467 383,07 €	188,39%	47,45%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 511 654,00 €	4 023 758,00 €	14,58%	12,34%
20	Immobilisations incorporelles	35 384,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	2 047,50 €		0,01%
27	Autres immobilisations financières	2 061 056,85 €	44 216,86 €	-97,85%	0,14%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 307 467,55 €	2 718 693,51 €	17,82%	8,34%
041	Opérations patrimoniales	1 477 780,06 €	405 809,36 €	-72,54%	1,24%
<b>TOTAL</b>		<b>29 083 741,40 €</b>	<b>32 596 085,36 €</b>	<b>12,08%</b>	<b>100,00%</b>
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	1 614 298,69 €		

### Répartition des recettes d'investissement



## Décomposition des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant voté (BP+DM)	CA 2023	Reports de 2023 à 2024
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)</b>			
	Il s'agit de la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement.	7 300 000,00 €	5 231 422,18 €	0,00 €
<b>1068</b>	<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			
	Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 en section d'investissement.	4 702 754,88 €	4 702 754,88 €	0,00 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>			
	Il s'agit des subventions concernant notamment la piscine olympique (12 730 K€), l'éclairage public (998 K€), les voiries (637 K€), la sécurité (529 K€), les bibliothèques (238 K€) et le bois Barrachin(229 K€). Les reports concernent notamment l'éclairage public (3 991 K€), la piscine olympique (1 570 K€), la sécurité (1 404 K€), les voiries (335 K€), les bibliothèques (268 K€) et les transports (176 K€).	24 443 725,95 €	15 467 383,07 €	7 771 040,89 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
	Il s'agit des emprunts mobilisés.	6 008 356,75 €	4 023 758,00 €	0,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
	Il s'agit du remboursement d'une prestation.	420 000,00 €	2 047,50 €	0,00 €
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
	Il s'agit pour du remboursement du fonds de résilience par les entreprises.	112 000,00 €	44 216,86 €	0,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
	Il s'agit des dotations aux amortissements.	3 300 000,00 €	2 718 693,51 €	0,00 €
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
	Il s'agit des écritures d'ordre relatives au changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.	1 700 000,00 €	405 809,36 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 986 837,58 €</b>	<b>32 596 085,36 €</b>	<b>7 771 040,89 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			
	Il s'agit du montant de l'autofinancement. Ce chapitre ne donne pas lieu à exécution budgétaire.	14 583 729,39 €	0,00 €	
<b>001</b>	<b>Résultat d'investissement reporté</b>			
	Ce montant constitue le solde de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.	1 614 298,69 €	1 614 298,69 €	

## V. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (hors report) (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Centres aquatiques	3 664	4 699	24 429	32 792	37,92%
Eclairage public	3 988	177	3 382	7 547	8,73%
Espaces verts/Environnement/GEMAPI	5 518	509	398	6 425	7,43%
Lecture publique	907	3 995	1 182	6 084	7,04%
Transports	4 598	188	466	5 252	6,07%
Assainissement (Eaux pluviales)	5 104	0	0	5 104	5,90%
Voiries et réseaux	1 062	94	3 320	4 476	5,18%
Vidéo protection	776	1 499	1 738	4 013	4,64%
Police communautaire	227	1 864	41	2 132	2,47%
Developpement économique	526	437	90	1 053	1,22%
Aires d'accueil GDV	495	356	40	891	1,03%
Aménagement	70	237	191	498	0,58%
Politique de la ville	254	221	0	475	0,55%
Parkings	357	0	82	439	0,51%
Communication	153	156	0	309	0,36%
Habitat	67	168	24	259	0,30%
Tourisme	85	43	0	128	0,15%
Autres	3 731	3 915	947	8 593	9,94%
<b>TOTAL</b>	<b>31 582</b>	<b>18 558</b>	<b>36 330</b>	<b>86 470</b>	<b>100,00%</b>

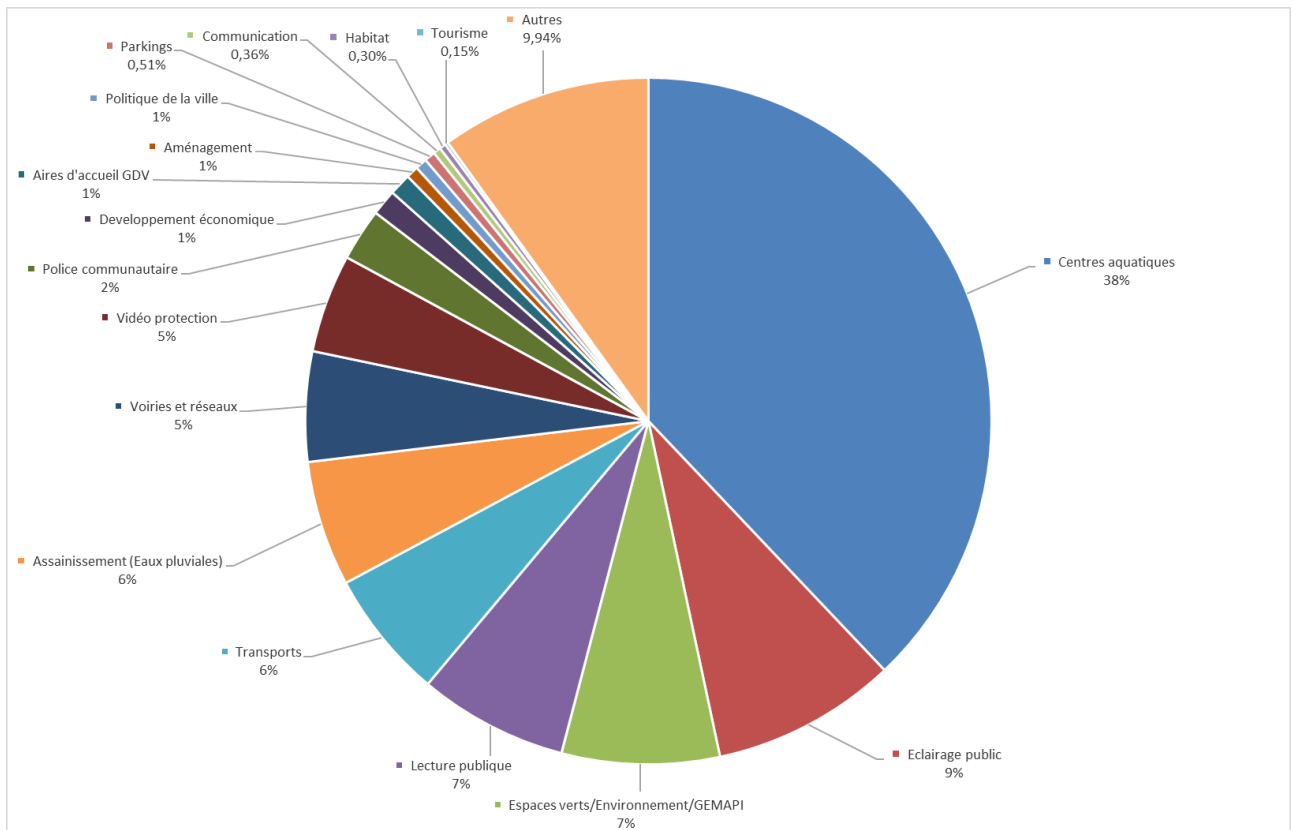
Les dépenses de fonctionnement (hors RH) correspondent au cumul des chapitres budgétaires 011 (charges à caractère générale), 65 (Autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours), ainsi que le chapitre 27 (autres immobilisations financières).

Les principales dépenses prises en compte dans la catégorie « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : les indemnités d'élu, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants, les assurances du personnel, ...
- Les investissements (hors reports) : les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs.

## Répartition des dépenses par politique publique



## VI. Etat de la dette au 31/12/2023

Le tableau ci-dessous présente l'état de la dette au 31/12/2023 :

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux
CREDIT AGRICOLE	2012	40 000,00	18 441,90	6,95	Taux fixe à 3,38%
CAISSE D'EPARGNE	2018	5 000 000,00	3 083 333,41	9,18	Taux fixe à 1,06%
SFIL CAFFIL	2017	5 000 000,00	3 083 333,41	9,01	Taux fixe à 1,29%
CAISSE D'EPARGNE	2019	4 300 000,00	2 866 666,60	9,90	Taux fixe à 1,19%
SFIL CAFFIL	2018	5 000 000,00	3 333 333,40	9,93	Taux fixe à 1,24%
SOCIETE GENERALE	2020	3 500 000,00	2 624 999,90	11,18	Taux fixe à 0,40%
SFIL CAFFIL	2021	2 700 000,00	2 340 000,00	12,76	Taux fixe à 0,35%
SFIL CAFFIL	2021	2 230 000,00	1 486 666,64	3,75	Taux fixe à 1,60%
SFIL CAFFIL	2022	3 500 000,00	3 325 000,00	18,85	Taux fixe à 2,69%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2023	4 000 000,00	4 000 000,00	12,99	Taux fixe à 2,00%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2016	1 573 014,54	1 274 167,67	22,35	Livret A + 1,00%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2016	2 567 857,24	2 080 006,63	22,35	Livret A + 1,00%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2016	2 830 106,39	2 292 432,74	22,35	Livret A + 1,00%
CAISSE D'EPARGNE	2008	4 000 000,00	1 202 732,15	4,27	Taux fixe à 4,10%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2012	500 000,00	145 243,71	3,42	Livret A + 0,60%
SOCIETE GENERALE	2016	1 800 000,00	960 000,00	8,01	Taux fixe à 1,16%
CAISSE D'EPARGNE	2011	1 500 000,00	250 000,00	2,26	Taux fixe à 3,59%
CAISSE D'EPARGNE	2012	1 000 000,00	266 666,52	3,99	Taux fixe à 4,28%
CAISSE D'EPARGNE	2013	1 000 000,00	283 333,19	4,07	Taux fixe à 4,31%
CREDIT AGRICOLE	2011	3 000 000,00	450 000,00	2,21	Taux fixe à 3,92%
CAISSE D'EPARGNE	2009	1 700 000,00	113 333,52	0,98	Euribor 3m + 0,44%, flooré à
CAISSE D'EPARGNE	2010	2 300 000,00	306 666,32	1,99	Euribor 1m + 0,44%, flooré à
CAISSE D'EPARGNE	2011	1 070 000,00	259 498,43	2,98	Taux fixe à 3,35%
CAISSE D'EPARGNE	2009	4 000 000,00	177 020,55	0,26	Taux fixe à 4,15%
CAISSE D'EPARGNE	2009	2 500 000,00	0,00	0,00	Taux fixe à 4,54%
SFIL CAFFIL	2010	104 000,00	15 825,09	1,75	Taux fixe à 2,10%
SFIL CAFFIL	2010	362 000,00	55 083,52	1,75	Taux fixe à 2,10%
<b>TOTAL</b>		<b>67 076 978,17</b>	<b>36 293 785,30</b>		